

La justice internationale sous la coupe de l'islam

écrit par Messin Issa | 26 mai 2024



On l'appelle la « *Cour internationale de Justice* ». Un nom

choisi par dissimulation, la fameuse « Taqqiya » islamique qui a fait triomphalement et sans surprise son entrée dans les instances de l'ONU.

Son vrai nom est la « Cour islamique de Justice ». Son président est un sunnite libanais dit Nawaf Salam (70 ans).

La « Cour islamique de Justice » siège à **la Hayne**, ce qui convient fort bien à sa religion. Elle s'y sent à l'aise. Comme un **poison** dans l'eau.

La cour islamique est, en théorie, la plus haute juridiction de l'ONU. En pratique, c'est une juridiction au service de la Umma islamique.

Elle doit éprouver un immense plaisir à enfoncer Israël, ce pays de juifs maudits par Allah.

Elle vient de rendre une ordonnance par laquelle elle ordonne à l'État d'Israël « *d'arrêter immédiatement son offensive militaire et toute autre action menée dans le gouvernorat de Rafah, qui serait susceptible de soumettre le groupe des Palestiniens de Gaza à des conditions d'existence capables d'entraîner sa destruction physique totale ou partielle* ».

Elle lui ordonne également de « *maintenir ouvert le point de passage de Rafah pour que puisse être assurée, sans restriction et à grande échelle, la fourniture des services de base et de l'aide humanitaire requis de toute urgence* ».

La Cour cherche surtout à imposer des conditions capables d'entraîner la « destruction physique totale ou partielle » de l'État d'Israël.

La Cour islamique avait auparavant furtivement rappelé qu'elle était « gravement préoccupée » par le sort des personnes enlevées pendant l'attaque du 7 octobre et détenues depuis lors par le Hamas et d'autres groupes armés,

et a appelé à « la libération immédiate et inconditionnelle de ces otages ».

Des ordres à Israël, un simple appel aux détenteurs et assassins des otages. Ainsi va la justice islamique à la Cour de la Hayne.

Les décisions de la CIJ sont, dit-on, juridiquement contraignantes, mais difficiles à mettre en œuvre. La Cour, explique-t-on, ne dispose d'aucun moyen pour les faire appliquer.

Erreur. Il y a les trois « H » : le Hizbollah, le Hamas et les Houtis.

Il ne sera point étonnant que la CIJ ordonne prochainement aux trois organisations « humanitaires » d'attaquer Israël pour le contraindre à appliquer ses décisions.

La Cour Pénale Internationale (CPI), tribunal pénal qui poursuit en justice des individus, est tout aussi gangrenée par l'islam que la CIJ qui traite des différends entre pays.

Le procureur de la CPI est un certain Karim Khan, un musulman ahmadi, d'origine pakistanaise, dit le Yeti international (vu la prédominance de son grade sur celui de notre Yeti national), qui veut faire arrêter et fusiller Netanyahou.

La CPI a également son siège à la Hayne.

Un président ici, un procureur là, il ne manque plus que le bourreau. Il sera certainement recruté en Arabie Saoudite. Les Saoudiens font des miracles avec le sabre.

La justice internationale est complètement sous la coupe de l'islam.

Bravo à Mme Julia Sebutinde, vice-présidente de la CIJ, qui a voté contre les dernières décisions du musulman Nawaf

Salam.

Mme Sebutinde, juriste ougandaise et première femme africaine à siéger à la CIJ, a déjà été, en janvier dernier, la seule juge de la CIJ à s'opposer à toutes les mesures préventives requises par l'Afrique du Sud sur les allégations de génocide portées contre Israël.

Elle n'est pas musulmane, elle, et n'est pas soumise à l'islam.

C'est une espèce très rare parmi les juristes.

En France, tout particulièrement.

Messin'Issa